

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



## En bref...

### Adresse touchée

6355, 13<sup>e</sup> avenue  
Seulement certains logements

### Calendrier

À partir du 11 avril 2016  
jusqu'en mai 2016

### Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

### Entrepreneur

Les Constructions AGLP

## Reprise de travaux dans certains logements

L'installation des **portes et fenêtres** dans les logements donnant sur la **façade arrière (nord) du bâtiment** sera refaite.

Après les travaux réalisés à l'été 2014, l'OMHM a réalisé un sondage auprès des locataires pour confirmer certaines observations. Certains nous ont dit sentir encore des courants d'air. D'autres nous ont parlé de condensation dans les fenêtres. À l'hiver 2015, l'OMHM a effectué des tests dans 2 logements. À l'été, les portes et les fenêtres de 12 logements ont été réinstallées. Nous avons ainsi pu constater que l'installation n'était pas toujours conforme et que l'isolation était parfois inadéquate.

Comme le travail fait dans ces 12 logements a permis de solutionner le problème, l'OMHM a demandé à l'entrepreneur de reprendre aussi le travail dans les autres logements.

### Les logements touchés :

Il s'agit de ceux donnant sur la façade arrière (nord) du bâtiment et se terminant par 03-04-05-06-07-08-09 et 10. Toutefois, les logements 109-110, 303, 310, 407-408, 508, 603 à 605, 607-608, 610 et 710 ne seront pas touchés.

### Dans les logements touchés :

- ▶ L'installation des fenêtres et des portes de balcon sera refaite.
- ▶ L'isolation sera entièrement refaite.
- ▶ Les moulures seront réinstallées après les travaux.

## Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence des ouvriers dans les logements.

Veuillez attendre la fin de ces travaux avant d'installer votre climatiseur.

# Merci!

*Votre patience  
et votre collaboration  
sont appréciées.*

## Avec vous



**Rencontre d'information du 7 avril 2016** pour les 42 locataires touchés :

- ▶ Ils ont été informés sur les travaux qui seront refaits dans leur logement.
- ▶ L'OMHM a aussi confirmé son engagement :
  - ▶ d'avoir un surveillant de travaux sur place en permanence;
  - ▶ d'aider à la préparation des logements (rideaux, meubles, climatiseurs);
  - ▶ de prévoir un ménage après les travaux, au besoin.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur ou l'OMHM vous le demandera, vous devrez :

- ▶ dégager votre salon;
- ▶ préparer vos portes et fenêtres.

**Avant le début des travaux**, votre agent de liaison **vous remettra une fiche** vous indiquant **comment préparer vos portes et fenêtres**.

1. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
2. **Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les **rendez-vous** seront fixés **entre 8 h et 17 h**.
3. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
4. Si, pour une **raison majeure**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers ou votre agent de liaison**, le plus rapidement possible.



## Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :



**L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7